

# Letter of Agreement

IVAO – Division France



Indicatif : **LOA-FR-LFBB-LFRR**

Date : **19 Mai 2022**

Version : **v6**

Validité : **permanente**

Rédacteurs : FR-AOC, FR-AOAC

LFBB-CH, LFBB-ACH, LFRR-CH, LFRR-ACH

Contact : [fr-atcops@ivao.aero](mailto:fr-atcops@ivao.aero)

Objet : LoA entre la FIR de Bordeaux (LFBB) et la FIR de Brest (LFRR)

## 1. Préambule

Cette lettre d'agrément (LoA, *Letter of Agreement*) a pour but de définir les positions de contrôle et les procédures de coordination à appliquer entre la **FIR de Bordeaux** et la **FIR de Brest** dans le cadre des ATS (*Air Traffic Services*) fournis aux trafics opérant en règle de vol IFR ou VFR.

Le contenu a été approuvé par les Chefs de FIR concernés, le Département Training et le FR-HQ et s'impose à tous les membres de la Division France et à tout membre d'une division étrangère disposant d'un GCA en France.

## 2. Procédures générales

Le trafic en séquence doit être transféré avec une **séparation minimale de 10 NM**. Cette séparation doit être **constante** (trafics restreints à la même vitesse) **ou croissante** (trafic précédent avec vitesse supérieure au suivant). La coordination des clairances de vitesse doit s'effectuer par la **mise à jour des étiquettes** et ne nécessite ni l'approbation, ni l'accusé de réception du contrôleur qui reçoit le transfert.

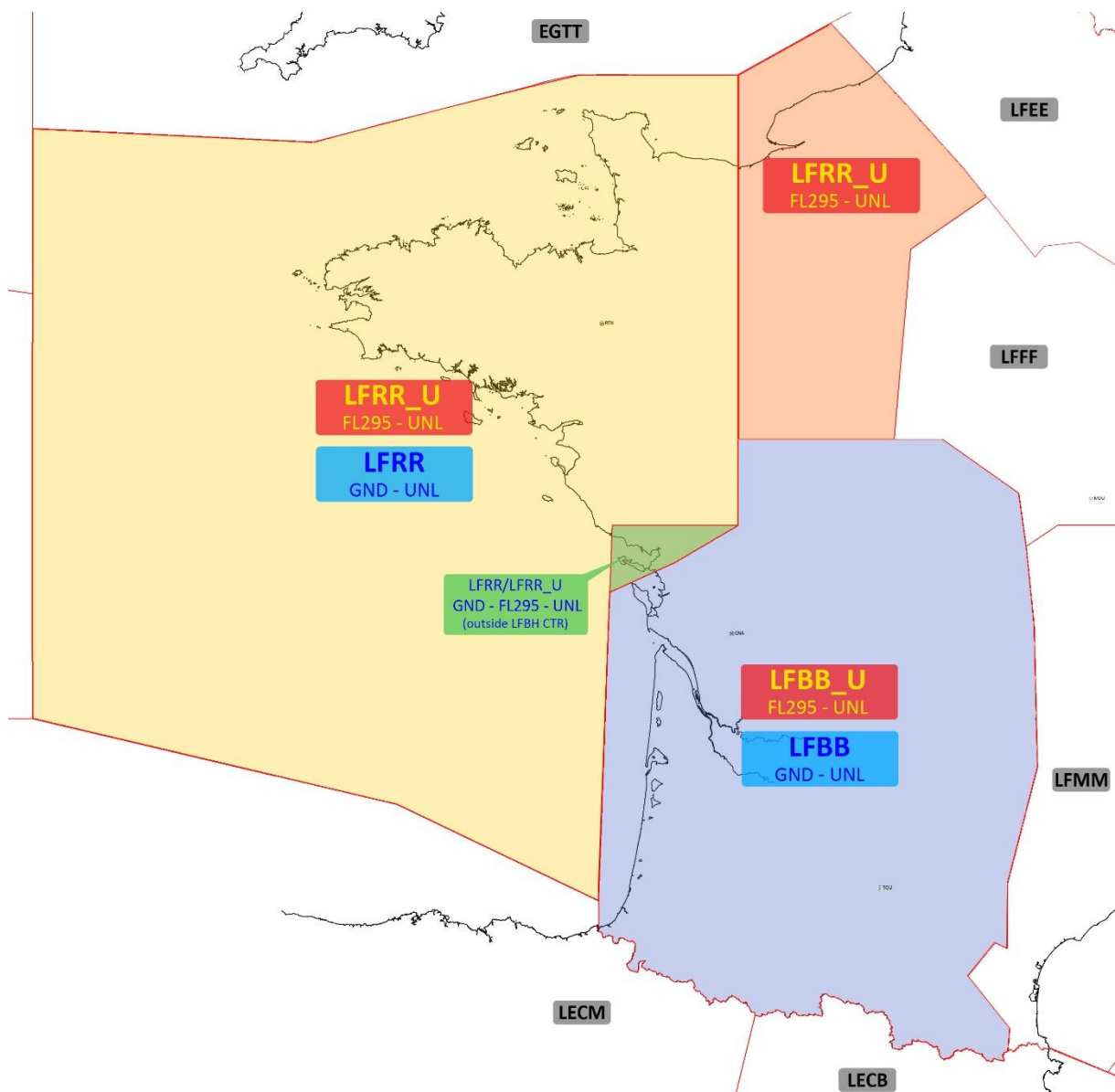
Le **transfert** en montée/descente doit être **effectué au plus tôt** et, dans la mesure du possible, **3000 ft maximum avant que le niveau de vol autorisé ne soit atteint**.

Lorsque le **trafic est transféré**, il doit être **séparé et libre de tout conflit**. En l'absence de clairance modifiant la route, l'altitude ou la vitesse des trafics, **l'ATC transférant reste responsable de la séparation** entre ces trafics.

### 3. Les positions de contrôle

L'unité ATC en charge des espaces FIR et UIR gérés par l'ACC de Bordeaux est **Bordeaux Control** et comporte un seul secteur primaire (LFBB\_CTR). Ce secteur peut être dégroupé en deux sous-secteurs (LFBB\_CTR et LFBB\_U\_CTR). Les limites latérales et verticales de l'espace sous la responsabilité de la position CTR sont indiquées dans la figure et le tableau ci-dessous.

L'unité ATC en charge des espaces FIR et UIR gérés par l'ACC de Brest est **Brest Control** et comporte un seul secteur primaire (LFRR\_CTR). Ce secteur peut être dégroupé en deux sous-secteurs (LFRR\_CTR et LFRR\_U\_CTR). Les limites latérales et verticales de l'espace sous la responsabilité de la position CTR sont indiquées dans la figure et le tableau ci-dessous.



Les fréquences associées aux positions CTR concernées par la présente LoA sont indiquées ci-dessous.

Position ATC	Indicatif	Fréquence	Commentaires
<b>Secteur Primaire</b>			
<b>Bordeaux Control</b>	LFBB_CTR	125.100	SFC-UNL
<b>Secteurs Secondaires</b>			
<b>Bordeaux Control (Upper)</b>	LFBB_U_CTR	127.675	FL295-UNL
<b>Secteur Primaire</b>			
<b>Brest Control</b>	LFRR_CTR	119.825	SFC-UNL
<b>Secteurs Secondaires</b>			
<b>Brest Control (Upper)</b>	LFRR_U_CTR	129.500	FL295-UNL

## 4. Les délégations d'espace

Le SIV 4 Nantes qui se trouve dans la FIR de Bordeaux est contrôlé par Nantes Approche entre SFC et FL115.

La CTA A de Nantes est contrôlé par Nantes Approche entre le FL115 et le FL195.

Le secteur se trouvant au-dessus de la CTA A, entre le FL195 et UNL, est délégué de manière permanente à Brest Contrôle (cf. section 3).

Si La Rochelle Approche, Aquitaine Approche ou Bordeaux Contrôle ne sont pas connectés, le SIV 1 La Rochelle (qui correspond latéralement au SIV 4 Nantes) de la SFC au FL115 est délégué à Nantes Approche. La CTR La Rochelle n'est cependant pas déléguée à Nantes Approche.

Cela veut dire que si seuls La Rochelle Tour et Nantes Approche sont ouverts, la tour transfèrera les trafics vers le Nord à Nantes Approche.

Il est rappelé que les ACC de Brest et Bordeaux héritent des approches et tours sous-jacentes non ouvertes. Par conséquent, lorsque Bordeaux Contrôle est ouvert, les départs de La Rochelle vers LUSON sont transférés par Bordeaux Contrôle à Nantes Approche approchant le FL110. De même, les arrivées vers La Rochelle par LUGEN et LUSON sont transférées par Nantes Approche à Bordeaux Contrôle approchant le FL120.

## 5. Les procédures de coordination

Les procédures de coordination entre les positions ATC de la FIR de Bordeaux et celles de la FIR de Brest sont définies comme suit. Elles constituent un cadre général qui n'épuise ni ne remplace la coordination entre ATC. Toute procédure de coordination ne figurant pas dans cette LoA est à établir au cas par cas.

### 5.1 La coordination en route

Les procédures de coordination en route entre l'ACC de Bordeaux et l'ACC de Brest sont définies comme suit. Il est à noter que la délégation d'espace entre l'ACC de Brest et celui de Paris impose des critères de transferts spécifiques indiqués dans le tableau ci-dessous.

Route	Point de transfert	DCT limite	Restrictions
<b>LFBB_CTR → LFRR_CTR</b>			
<b>A25</b>	Frontière FIR	LUSON	-
<b>G54 R66</b>		LUGEN	-
<b>LFFRASW</b>	Frontière FIR	GALOF	-
		MANAK	
		TUPAR	
		SUQOC	
		ETPIL*	Seulement si FL > FL295
		PEPAX	
		BOKNO	
		ELKUK*	
BEVOL			
<b>LFRR_CTR → LFBB_CTR</b>			
<b>A25</b>	Frontière FIR	OLERO	-
<b>G54</b>		POI	-
<b>R66</b>			
<b>LFFRANW</b>	Frontière FIR	GALOF	-
<b>UN862</b>		UTISO	-
<b>UM616 UM184</b>		TUPAR	-
<b>UP860</b>		LEMKA	-
<b>UN859</b>		SOPIL	Seulement si FL > 295
<b>DCT</b>		ETPIL*	
		PEPAX*	
		ELKUK*	

\*Routes « Fuel Saving » de nuit, rarement planifiables

## 5.2 La coordination des départs et arrivées

Les procédures de coordination pour la gestion des départs et arrivées sont définies comme suit :

### Bordeaux vers Brest

SIV	SID/STAR	Procédures de coordination	Remarques
<b>Départs (LFBB → LFRR)</b>			
LFBD	ROYAN CNA	LFBB_CTR→LFRR_CTR (en montée FL300)	-
LFBH	LUSON	LFBH_APP→LFRS_APP (DCT LUSON FL110)	Lorsque La Rochelle ou Aquitaine n'est pas actif, Nantes assure le contrôle dès la sortie de la CTR jusqu'au FL190. Lorsque ni Brest ni Nantes ne sont actifs, Bordeaux assure le contrôle jusqu'en sortie de FIR.
LFBI	ABSIE	LFBI_APP→LFRR_CTR (DCT LUGEN FL140)	-
LFBL	BALAN	LFBB_CTR→LFRR_CTR (en montée FL200 max)	-
<b>Arrivées (LFBB → LFRR)</b>			
LFRN	ENOKI	LFBB_CTR→LFRR_CTR (en descente FL340 max)	-
LFRS	MANAK	LFBB_CTR→LFRS_APP (DCT MANAK (≤FL220), autorisé STAR MANAK FL200)	Ne pas retarder le transfert vers LFRS_APP.
	LUGEN LUSON	LFBB_CTR→LFRS_APP (DCT LUGEN / DCT LUSON, autorisé FL200)	

### Brest vers Bordeaux

SIV	SID/STAR	Procédures de coordination	Remarques
<b>Départs (LFRR → LFBB)</b>			
LFRN	GODAN	LFRR_CTR→LFBB_CTR (en montée FL330 max)	-
LFRS	LUGEN LUSON	LFRR_CTR→LFBB_CTR (en montée FL250 max)	Lorsque Brest n'est pas actif, Nantes transfère à Bordeaux DCT LUGEN/LUSON FL190
<b>Arrivées (LFRR → LFBB)</b>			
LFBD	ROYAN CNA	LFRR_CTR→LFBB_CTR (en descente FL310)	DCT CNA ou ROYAN sur coordination
LFBH	LUGEN LUSON	LFRS_APP→LFBH_APP (autorisé arrivée et FL120)	Lorsque ni La Rochelle, Aquitaine ou Bordeaux n'est actif, Nantes assure le contrôle jusqu'en entrée de CTR
LFBI	ABSIE	LFRR_CTR→LFBI_APP (DCT PI FL150)	-
LFBL	BALAN	LFRR_CTR→LFBB_CTR (en descente FL210 max)	-